

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 11

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :
08 décembre 2022

Excusés avec pouvoir : Katia DUSSAPIN pouvoir Jean-Michel CAREL, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mireille CHARBY.

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Excusés sans pouvoir : Christelle JOIE et Stéphane PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Michel CAREL

DELIBERATION N° 2022-67

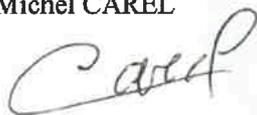
OBJET : Rythmes scolaires

Madame le maire donne lecture du courrier en date du 28 novembre 2022 de l'inspecteur de l'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale du Cher concernant l'organisation de la semaine scolaire – rentrée 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de rester sur un aménagement du temps scolaire sur 4 jours
- réitère sa demande dérogation auprès des services de l'Éducation Nationale,
- demande une modification des horaires scolaires (activités pédagogiques complémentaires) conjointement entre la commune de Vallenay et la directrice de l'école des deux bourgs de Vallenay pour la rentrée scolaire 2023
- charge Madame le maire de transmettre le formulaire joint à la présente délibération en annexe à la directrice de l'école pour lui signifier cet accord et de signer tous documents se référant à cette organisation.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel CAREL



Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 13 décembre 2022

Le Maire,
Marina DUPUY



DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE SUR

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022



Textes de références : Articles D.521-10 à D.521-13, D.213-29 et D.213-30 du code de l'éducation
Décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation de temps scolaire dans les écoles
Décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles

ID : 018-211802707-20221213-2022_12_D67-DE

Ecole : Primaire RPI
 Nom : ECOLE PRIMAIRE DES DEUX BOURGS
 N° UAI : 0180898D
 Commune : VALLENAY

Demande conjointe du Maire et du ou des conseils d'école : Oui Non

Horaires scolaires indiqués sur l'arrêté départemental (annexe 1 du règlement type départemental des écoles publiques du Cher)

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
Transport scolaire : horaire d'arrivée	8h25			8h25						8h25			8h25		
Matin	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	8h30	11h30	3h	8h30	11h30	3h				8h30	11h30	3h	8h30	11h30	3h
Pause méridienne	11h30 - 13h30			11h30 - 13h30						11h30 - 13h30			11h30 - 13h30		
Après-midi	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	13h30	16h30	3h	13h30	16h30	3h				13h30	16h30	3h	13h30	16h30	3h
Activités pédagogiques complémentaires	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	12h50	13h20	30min	12h50	13h20	30min				16h30	17h	30min			
Temps d'activités périscolaires	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
Transport scolaire : horaire de départ	16h35			16h35						16h35			16h35		

Proposition de nouveaux horaires scolaires

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
Transport scolaire : horaire d'arrivée	8h25			8h25						8h25			8h25		
Matin	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	8h30	11h30	3h	8h30	11h30	3h				8h30	11h30	3h	8h30	11h30	3h
Pause méridienne (au moins 1h30)	11h30 - 13h30			11h30 - 13h30						11h30 - 13h30			11h30 - 13h30		
Après-midi	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	13h30	16h30	3h	13h30	16h30	3h				13h30	16h30	3h	13h30	16h30	3h
Activités pédagogiques complémentaires	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
	13h00	13h30	30min	16h30	17h00	30min				13h00	13h30	30min			
Temps d'activités périscolaires	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée	Début	Fin	Durée
Transport scolaire : horaire de départ															

Motif(s) de la demande (joindre la délibération du conseil municipal ou un courrier du Maire*) :

* Pour chaque commune dans le cas d'un RPI.

Modification des horaires des activités pédagogiques complémentaires

Modification des horaires des transports scolaires : Oui Non

Modification des horaires des transports des élèves en situation de handicap : Oui Non

Modification de la durée de la pause méridienne : Oui Non Nouvelle durée :

Date : 20/12/2022

Signature du Maire : Marina DUPUY



Avis du conseil d'école (joindre le procès-verbal du ou des conseils d'école avec le résultat des votes)

Favorable

Défavorable

Date :

Nom et signature du directeur, PENIN Solène

Président du conseil d'école : PENIN Solène

Avis de l'Inspecteur de l'Education nationale

Favorable

Défavorable

Remarques éventuelles :

Date :

Signature de l'IEEN

La copie de cet imprimé renseigné est à adresser au Directeur académique des services de l'Education nationale du Cher et à l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de l'école concernée.
 Cette proposition fera l'objet d'une présentation pour avis au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) par l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale.